

Calendrier

Janvier-Mars 2017 :

- Clôture de l'évaluation mi-parcours
- Lancement d'un questionnaire Delphi au niveau européen (projet Bohemia)
- Rencontres ERAC et groupes EER

Juin 2017 :

- Adoption de la position de l'ERAC, du Parlement Européen, du Comité des régions etc.
- Etude Bohemia

Fin 2017 :

Communication de la Commission Mi parcours / FP9 (tbc)

Mars / Avril 2018 :

Proposition de la commission pour le prochain cadre financier pluriannuel



2017

NAF1

NAF2

2018

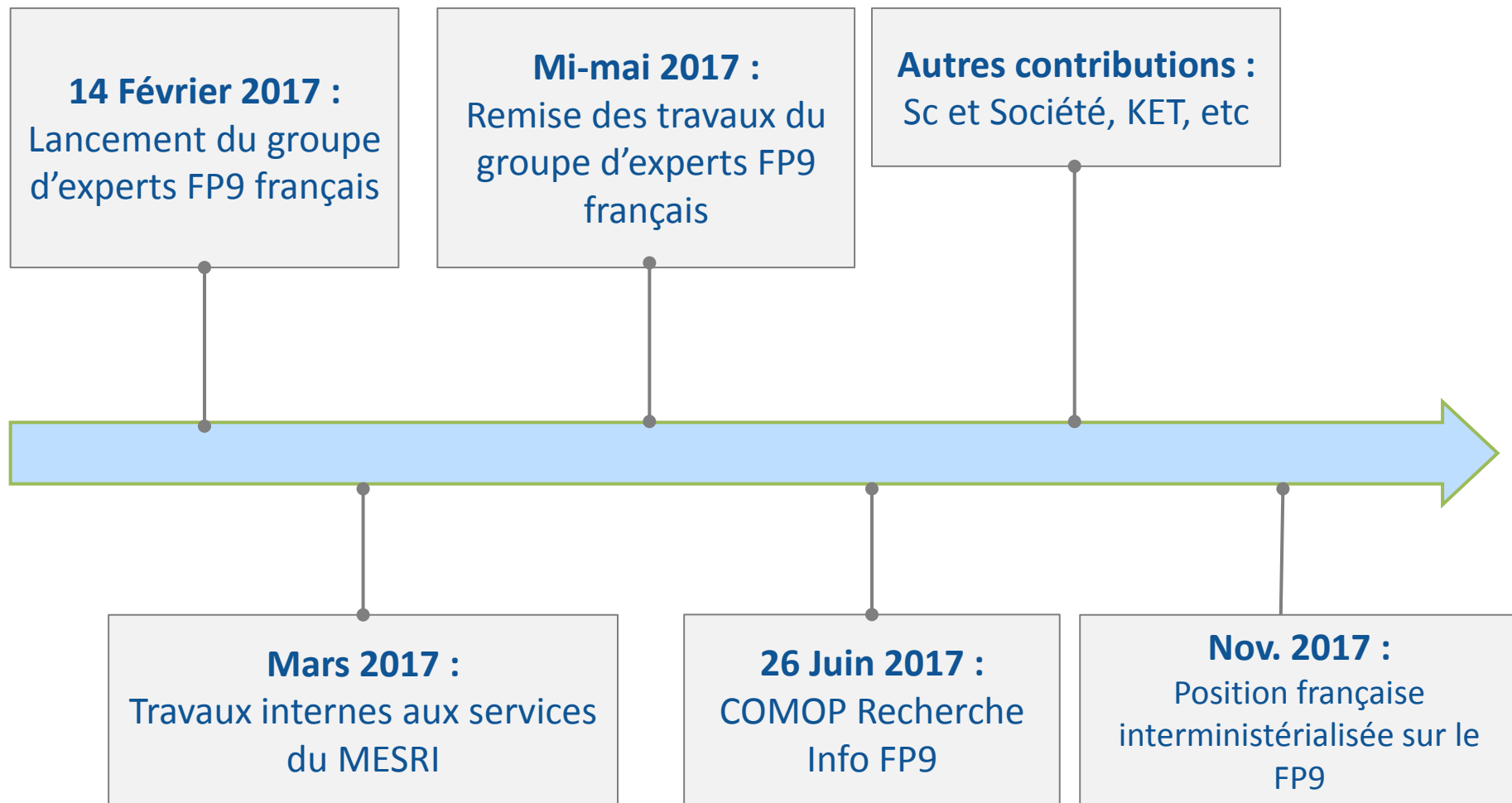
30 Mars 2017 :
Research Policy Group Vienne (DG)

Juillet 2017 :
- Remise du rapport Lamy
- Lancement de la consultation publique de la Commission européenne sur le FP9 (à confirmer)

Janvier 2018 :
Consultation publique de la Commission concernant les missions (à confirmer)

Juin 2019 : Paquet législatif FP9

Dispositif de préparation français de la première NAF



Note des Autorités Françaises – Position préliminaire

1. Le PCRI, au cœur du projet européen et de l'EER
2. Pour un PCRI maximisant la valeur-ajoutée européenne et garantissant les principes de subsidiarité et d'additionnalité
3. Pour un impact du PCRI appréhendé de manière globale
4. Pour un PCRI intégré dans un panorama cohérent des programmes de l'UE
5. Pour un PCRI favorisant le continuum recherche – innovation et préservant une gestion subsidiaire et transversale de l'innovation
6. Pour un PCRI inclusif et aussi ouvert que nécessaire
7. Pour un PCRI à l'architecture préservée et aux ambitions renouvelées
8. Pour une évolution de la mise en œuvre du PCRI

1) Le PCRI, au cœur du projet européen et de l'Espace européen de la recherche

- Outil majeur de **la compétitivité et la croissance** des pays de l'Union européenne
- Au service du **projet européen**
- Principal outil d'une meilleure **coordination entre politiques nationales et européenne**
- Articulé avec les **politiques sectorielles**
- **Pilier prioritaire** des politiques de l'Union européenne

>> Une ambition qui nécessite des engagements forts

2) Pour un PCRI maximisant la valeur-ajoutée européenne et garantissant les principes de subsidiarité et d'additionnalité

Les principes fondateurs : **excellence et coopération (multi-acteurs et/ou intersectorielles)**

7 critères :

1. Capacité d'influence mondiale
2. Masse critique
3. Capacité à prendre des risques non réalisables à l'échelon national
4. Soutien à la compétitivité des entreprises
5. Amélioration du capital humain de l'Union européenne
6. Emulation entre un panel plus large d'équipes
7. Structuration

3) Pour un impact du PCRI appréhendé de manière globale

- Impacts **scientifiques**
- Impacts en termes **d'autonomie, voire de primauté** scientifique, technologique et économique européenne
- Impacts **socio-économiques** et **industriels**
- Impact **sociétal**
- Impacts sur le **capital humain**
- Impact des résultats scientifiques et technologiques dans **l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et sur les négociations internationales**

>> La programmation doit prendre en considération un éventail d'**indicateurs quantitatifs** et/ou **qualitatifs à court, moyen et long terme**, permettant de mieux cibler les effets positifs induits par la RDI.

4) Pour un PCRI intégré dans un panorama cohérent des programmes de l'UE

- **Préserver la cohérence d'ensemble des différentes actions de l'UE et leur lisibilité en préservant les spécificités du PCRI.**
 - Principe d'allocation des financements du PCRI sur la base de l'excellence et de l'impact
- **Des modalités pour assurer une meilleure coordination du PCRI avec les politiques sectorielles de l'UE.** En particulier :
 - **Avec les Fonds structurels**, permettre la réalisation d'une véritable complémentarité des fonds
 - **Avec l'enseignement supérieur**, proposition de créer des réseaux d'établissements européens, les « **universités européennes** »
 - Regrouper certaines actions de **COSME** et du **PCRI**
 - Adopter **des règles facilitant les soutiens** apportés par différents financeurs aux activités de recherche et d'innovation

5) Pour un PCRI favorisant le continuum recherche – innovation et préservant une gestion subsidiaire et transversale de l'innovation

- **Maintien de l'équilibre global actuel** d'Horizon 2020 entre recherche et innovation
- **Ne pas opposer** innovation **incrémentale** et innovation **de rupture**
- **Importance des écosystèmes** nationaux et locaux d'innovation
- Conseil européen d'innovation : **intermédiation des agences ou banques locales** en cofinancement pour garantir des taux de succès raisonnables.
- Adapter les outils d'intervention publique aux besoins et maximiser l'effet de levier sur les ressources privées

6) Pour un PCRI inclusif et aussi ouvert que nécessaire

- Participation la plus large des **meilleurs chercheurs et innovateurs**
 - Privilégier une **approche régionale** pour renforcer le programme
 - Élargissement de la participation
 - Proposer des réseaux d'établissements européens, les « **universités européennes** »
- Approches de science et d'innovation ouvertes , « **aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire** »
- Ouverture à l'**international**
 - **Accès réciproque** aux dispositifs de financement
 - **Accords d'Association à l'aune de la garantie d'une valeur ajoutée européenne**
- **Science et éducation** pour promouvoir une société de la connaissance basée sur les **valeurs d'ouverture, de progrès et d'esprit critique.**

7) Pour un PCRI à l'architecture préservée et aux ambitions renouvelées

Soutien aux défis sociétaux

Intérêt pour l'approche Missions (aligner le programme avec les priorités politiques, concentrer les ressources et supprimer les silos) sous réserve

- d'une réelle **co-construction entre États membres et Commission**
- que l'approche ne soit **pas purement bottom-up**

Evolution de l'actuel pilier primauté industrielle (Importance d'une autonomie stratégique européenne, rôle capital des technologies) **avec 3 volets complémentaires :**

1. le soutien à **l'innovation de rupture** (via une agence dédiée)
2. le soutien à la **RDI collaborative** (continuité par rapport aux KETs et TIC)
3. la stimulation de l'innovation dans une **logique « bottom-up » et décentralisée**

Volet défense

- Attachement à l'élargissement des activités de R&I européenne
- Des programme de R&T de défense distincts du 9ème PCRI civil dans **leurs objectifs, gouvernance, et règles de participation**

8) Pour une évolution de la mise en œuvre du PCRI

Gouvernance

- La Comitologie est le seul processus permettant de garantir une cohérence entre programmations nationales et européenne et une additionnalité du PCRI.

Rythme de programmation

- Mise en place d'une programmation au rythme différencié en fonction des spécificités des secteurs et des niveaux de maturité.

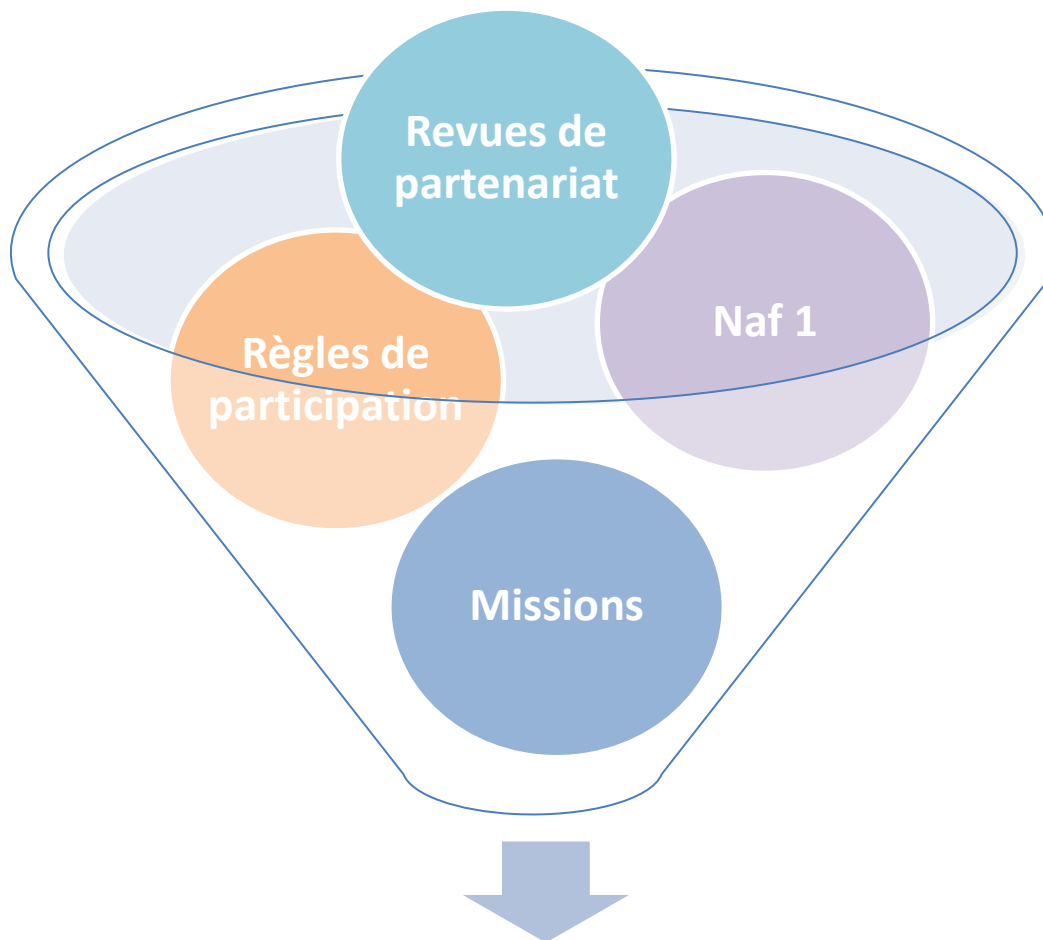
Simplification

- Simplicité, flexibilité et rapidité principes directeurs du PCRI.
- Nécessaire simplification des instruments.

Partenariats

- Les initiatives partenariales (public-public ou public-privé) doivent être placées au service d'objectifs stratégiques définis conjointement par les États membres, la Commission européenne ainsi que, le cas échéant, de l'industrie. Les États membres doivent être davantage impliqués dans la gouvernance de ces partenariats.

Dispositif de préparation français de la seconde NAF

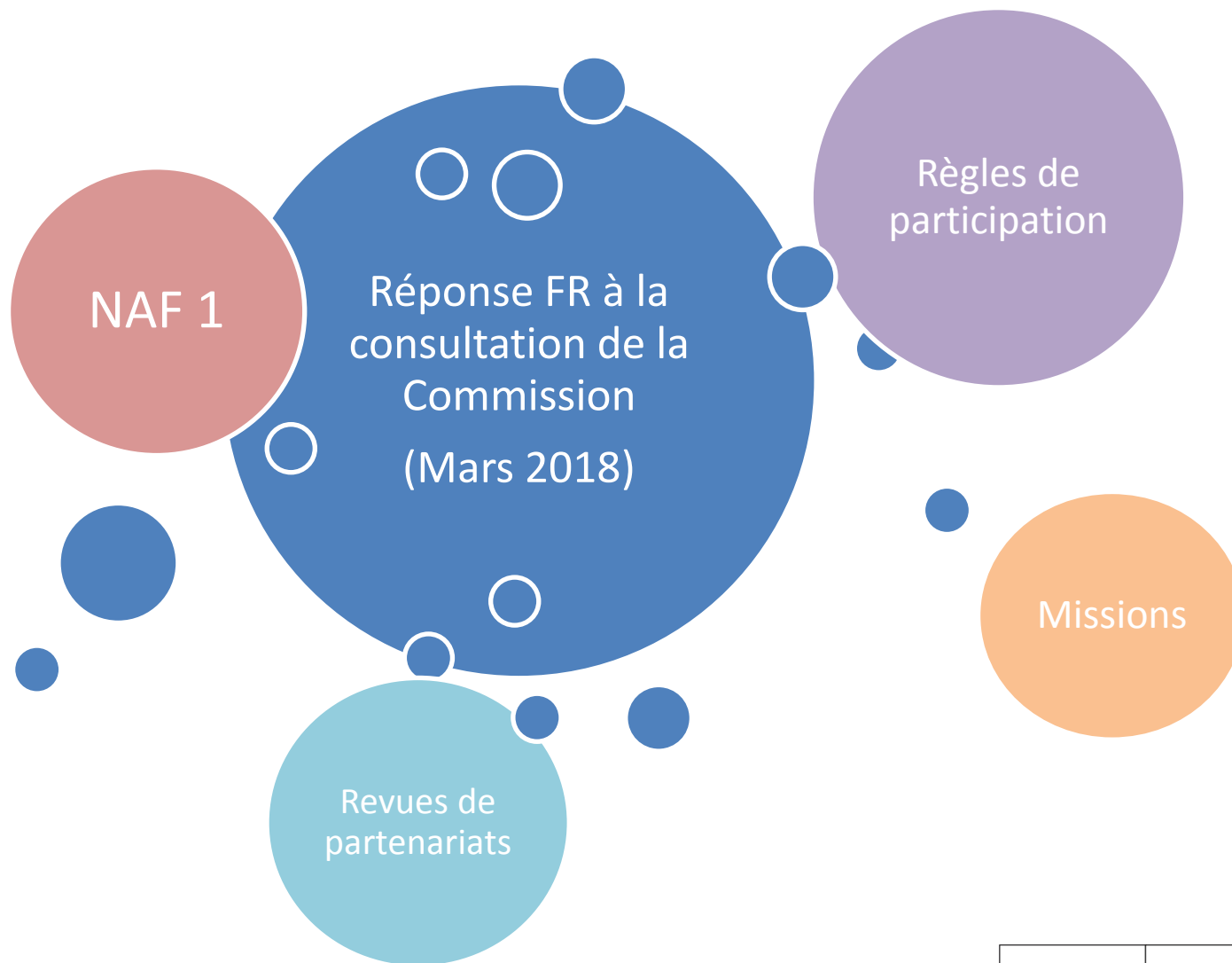


**Réponse FR à la consultation de la
Commission**

Mars 2018

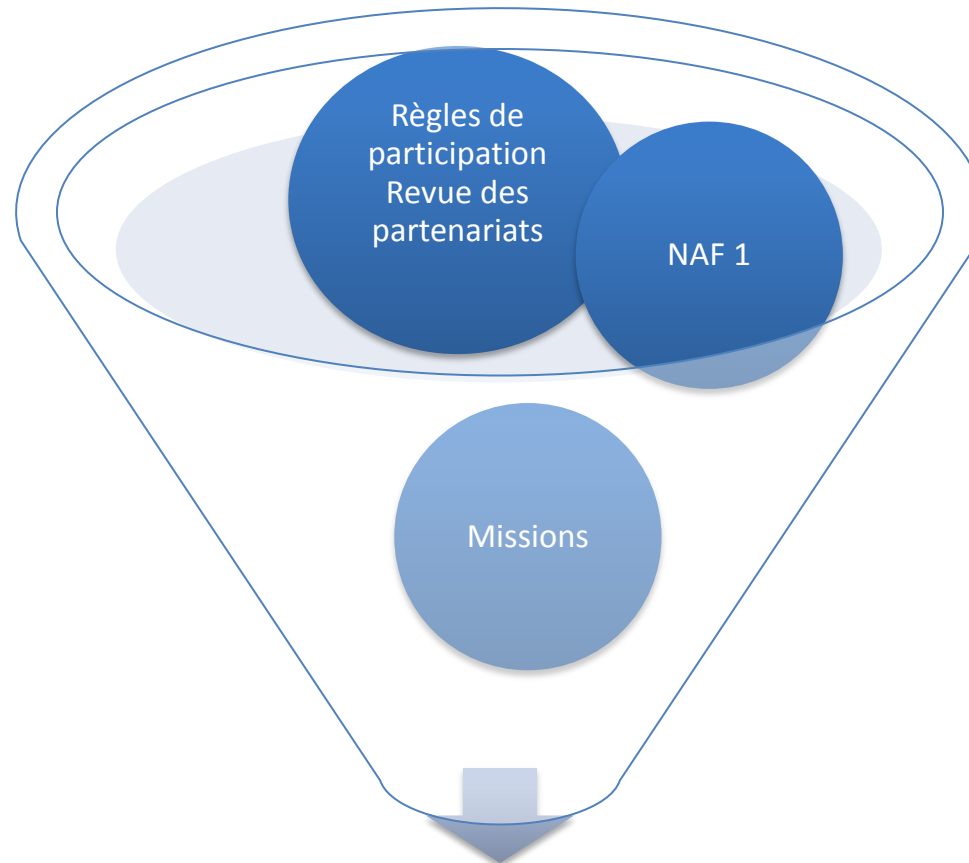
Document provisoire

Dispositif de préparation français de la seconde NAF



Document provisoire

Dispositif de préparation français de la seconde NAF



Réponse FR à la consultation publique
de la Commission

Mars 2018

Document provisoire